



Une Porte
Vers Soi

Académie de
Développement
Personnel

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

 18, Rue Maurice Bonnafoux 13200 Arles

 06.61.08.31.85

 contact@uneporteverssoi.com

 www.uneporteverssoi.com

*SAS au capital de 500 € inscrite au RCS de Tarascon - Siret
93972625300015-NDA Formateur: 93132354513- N° TVA
Intracom*

FR65939726253 - Version à jour au 26 juillet 2025.

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV** ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre l'organisme de formation Une Porte Vers Soi, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 500 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarascon sous le numéro 939 726 253, dont le siège social est situé 18 Rue Maurice Bonnafoux- 13200 (ci-après l' « **Organisme** » ou « **Une Porte Vers Soi** »), et toute personne physique ou morale procédant à une commande ou une inscription à une formation proposée par l'**Organisme** (ci-après le « **Client** »).

Les coordonnées de l'**Organisme** sont les suivantes :

- E-mail : uneporteverssoi@outlook.com
- Adresse : 18, rue Maurice Bonnafoux 13200 Arles.
- Téléphone : 06 61 08 31 85
- Site internet: www.uneporteverssoi.com

Les présentes **CGV** s'appliquent à toutes les formations. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes **CGV**. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

ARTICLE 2. INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS

2.1 Les formations

Les formations proposées par **Une Porte Vers Soi** sont destinées aux professionnels souhaitant évoluer professionnellement vers des soins de bien-être, aux particuliers en reconversion professionnelle ou souhaitant se spécialiser dans les domaines dans lesquels l'**Organisme** propose ses formations. Elles incluent des formations en présentiel, inter-entreprise, dispensées dans un espace dédié, loué à cet effet, ou intra-entreprise.

Chaque formation est décrite dans une fiche détaillée mentionnant les objectifs pédagogiques, le contenu, la durée, les prérequis éventuels, les modalités pédagogiques et les tarifs. Les informations relatives aux formations sont disponibles sur le site internet ou communiquées sur demande.

L'**Organisme** se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des formations pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles, sans altérer leur objectif initial.

Le **Client** reconnaît avoir pris connaissance des prérequis spécifiés dans le descriptif de la formation avant son inscription et s'engage à vérifier qu'il dispose des compétences ou qualifications nécessaires pour en suivre le contenu.

Une Porte Vers Soi ne pourra être tenue responsable si le **Client** rencontre des difficultés dans le suivi de la formation en raison du non-respect de ces prérequis ou de l'insuffisance de ses compétences initiales.

2.2 La certification Qualiopi

L'organisme de formation ***Une Porte Vers Soi*** est certifié **Qualiopi au titre des actions de formation**, conformément aux dispositions de la loi du 05 septembre 2018.

La certification Qualiopi atteste de la qualité des processus mis en œuvre par ***Une Porte Vers Soi*** dans la conception et la réalisation de ses actions de formation, en garantissant notamment :

- Une identification claire des objectifs des formations et de leur adéquation avec les besoins des apprenants ;
- Une organisation optimisée des parcours de formation, permettant un apprentissage efficace et conforme aux attentes des participants ;
- Une qualification et une expertise reconnues des intervenants ;
- Un suivi rigoureux de la satisfaction des participants, permettant une amélioration continue des prestations.

Cette certification permet également à l'organisme de rendre ses formations éligibles à des financements publics ou mutualisés, tels que les dispositifs CPF (Compte Personnel de Formation), les OPCO (opérateurs de compétences), ou autres organismes financeurs.

Le maintien de la certification est soumis à des audits réguliers pour garantir la pérennité et la qualité des prestations proposées.

ARTICLE 3. INSCRIPTION AUX FORMATIONS

L'inscription devient ferme et définitive après :

- La signature du contrat ou de la convention de formation.
- Le versement d'un acompte correspondant à 30 % du montant TTC de la formation.

Une fois ces conditions remplies, l'organisme confirme l'inscription par e-mail ou tout autre support durable.

L'**Organisme** se réserve le droit de refuser une inscription dans les cas suivants, sans que le **Client** puisse prétendre à un quelconque recours ou dédommagement :

- Non-respect des prérequis mentionnés dans le descriptif de la formation ou communiqués au Client ;
- Défaut de paiement de l'acompte ou des sommes dues dans les délais impartis ;
- Inscription jugée incompatible avec la capacité d'accueil ou les objectifs pédagogiques de la formation ;

L'**Organisme** se réserve la possibilité de refuser une inscription ou d'annuler une formation si les conditions pédagogiques, techniques ou organisationnelles ne permettent pas sa réalisation dans de bonnes conditions. Dans ce cas, les sommes versées par le **Client** seront intégralement remboursées, sans autre indemnité.

ARTICLE 4. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs des formations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC), et comprennent les frais pédagogiques et, le cas échéant, les supports de formation. Les frais annexes (déplacement, hébergement, repas) restent à la charge

exclusive du **Client**.

Le paiement s'effectue en deux étapes :

- Un acompte de 30 % à la commande, payable lors de la signature du contrat.
- Le solde de 70 % au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Toute personne n'ayant pas réglé l'intégralité des sommes dues dans les délais prescrits se verra refuser l'accès à la formation, ainsi qu'à tout contenu ou support pédagogique. Cette interdiction d'accès ne pourra en aucun cas être assimilée à une annulation de la formation par l'**Organisme** et n'exonère pas le **Client** du paiement intégral des sommes dues.

Pour les formations financées par un tiers, le **Client** est tenu de fournir les documents nécessaires à la prise en charge avant le début de la formation. En cas de refus de financement, le **Client** reste redevable de l'intégralité du coût de la formation.

L'**Organisme** se réserve le droit de suspendre ou d'annuler une inscription si les paiements ne sont pas effectués conformément aux présentes conditions.

ARTICLE 5. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le **Client** dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du contrat ou de la convention de formation pour exercer son droit de rétractation.

Pour exercer ce droit, le **Client** doit envoyer une demande claire et non équivoque, par courrier ou mail, accompagnée du formulaire de rétractation fourni par l'**Organisme** sur demande.

ARTICLE 6. ANNULATION ET REPORT

6.1. Annulation par le Client

L'annulation d'une formation par le **Client** doit être notifiée par écrit (mail ou courrier) à **Une Porte Vers Soi**.

La date de réception de cette notification fait foi pour le calcul des éventuels remboursements. Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début de la formation, un remboursement intégral des sommes versées sera effectué, sous réserve de la déduction des éventuels frais administratifs engagés par l'**Organisme**.
- Pour une annulation effectuée entre 15 et 30 jours avant le début de la formation, un remboursement partiel correspondant à 50 % des sommes versées sera accordé.
- En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la formation, aucun remboursement ne sera accordé, et le solde du montant total de la formation reste dû par le **Client**. Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera accordé si le **Client** décide d'abandonner la formation après son commencement.

L'**Organisme** se réserve le droit de facturer des frais administratifs et de gestion pour toute demande de modification ou d'annulation, même en dehors des délais mentionnés ci-dessus. Ces frais seront détaillés et communiqués au **Client**.

6.2. Annulation par l'organisme

En cas d'annulation ou de report pour des raisons pédagogiques ou de force majeure, l'**Organisme** proposera à son entière discrétion une reprogrammation ou un remboursement intégral.

ARTICLE 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus pédagogiques, supports écrits, vidéos, documents téléchargeables, graphiques, images, fichiers audio, exercices, et tout autre élément diffusé ou mis à disposition dans le cadre des formations, constitue des œuvres protégées au titre du droit d'auteur, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Ces contenus sont la propriété exclusive de **Une Porte Vers Soi** ou de ses partenaires, qui détiennent l'intégralité des droits patrimoniaux et moraux sur ces œuvres. À ce titre, aucun transfert de propriété intellectuelle ou cession de droits n'est accordé au **Client** du fait de sa participation à une formation, sauf stipulation expresse contraire et écrite.

Le **Client** bénéficie uniquement d'un droit d'utilisation personnel, limité, non exclusif, non cessible et non transférable sur ces contenus, dans le cadre strict de ses besoins pédagogiques liés à la formation suivie. Ce droit s'exerce pendant la durée de la formation et, le cas échéant, pendant la période d'accès prolongée à la plateforme, telle que définie dans le contrat ou la convention de formation.

Il est formellement interdit au **Client** de :

- Reproduire, copier, enregistrer, télécharger, modifier,

traduire, ou adapter tout ou partie des contenus, quel qu'en soit le support ;

- Diffuser, partager, transmettre, ou rendre accessibles à des tiers les contenus, de manière gratuite ou payante, y compris sur des plateformes en ligne, réseaux sociaux, ou tout autre moyen de communication ;
- Utiliser les contenus à des fins commerciales, publicitaires ou autres, sans l'autorisation écrite préalable de **Une Porte Vers Soi**;
- Détourner les contenus à des fins non conformes à leur objectif initial.

Toute violation de ces dispositions constitue une atteinte aux droits de propriété intellectuelle de l'**Organisme** ou de ses partenaires et pourra entraîner :

- L'engagement de poursuites judiciaires à l'encontre du **Client**, notamment pour contrefaçon, violation de droits d'auteur, ou concurrence déloyale, conformément aux articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En outre, le **Client** reconnaît que l'utilisation frauduleuse des contenus peut également entraîner l'obligation de verser des dommages-intérêts pour compenser le préjudice subi par **Une Porte Vers Soi**, outre les sanctions pénales applicables.

À l'expiration de la durée de la formation, le **Client** s'engage à ne plus utiliser, conserver, ou tenter d'accéder aux contenus pédagogiques. Toute tentative d'accès postérieur, par quelque moyen que ce soit, sera considérée comme un usage frauduleux

ARTICLE 8. INTERDICTION D'EXPLOITATION COMMERCIALE – NON-CONCURRENCE

Le **Client** s'engage à ne pas utiliser les contenus pédagogiques, les méthodes, ou tout élément fourni par **Une Porte Vers Soi** à des fins commerciales ou dans le cadre d'une activité concurrente, sans autorisation écrite expresse de l'**Organisme**.

Toute violation de cette obligation pourra donner lieu à des poursuites judiciaires et à l'obligation pour le **Client** de verser des dommages-intérêts à l'**Organisme**, correspondant au préjudice subi.

ARTICLE 9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Une Porte Vers Soi s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la qualité et la bonne exécution des formations proposées.

Toutefois, sa responsabilité est strictement limitée aux engagements expressément prévus dans les présentes **CGV** et dans le contrat ou la convention de formation signé(e) par le **Client**.

9.1. Responsabilité liée aux formations

L'Organisme ne peut être tenu responsable :

- De l'inadéquation des formations avec les attentes spécifiques du **Client** ou des résultats qu'il souhaite atteindre, la responsabilité de l'**Organisme** se limitant à la délivrance des contenus pédagogiques tels que décrits dans le programme ;

- Des dommages indirects, immatériels ou consécutifs (tels que perte de chiffre d'affaires, perte de données, préjudice commercial, etc.) liés à la participation à une formation ou à l'utilisation des contenus fournis ;
- Des erreurs, omissions ou éventuelles imprécisions dans les supports pédagogiques mis à disposition, ces derniers ayant pour but de servir de guide, sans se substituer à un conseil professionnel spécifique.

9.2. Limitation générale de responsabilité

Dans tous les cas, la responsabilité de **Une Porte Vers Soi**, qu'elle soit contractuelle, délictuelle ou autre, est expressément limitée aux montants effectivement versés par le **Client** pour la formation concernée.

9.3. Obligations du Client

Le **Client** est seul responsable :

- Du respect des consignes, prérequis et recommandations communiqués par l'**Organisme** dans le cadre des formations ;
- De l'utilisation qu'il fait des enseignements, des supports pédagogiques ou des informations délivrés lors de la formation ;

En tout état de cause, **le Client** reconnaît que les formations dispensées par **Une Porte Vers Soi** visent à fournir des connaissances et des compétences, mais ne garantissent en aucun cas un résultat ou une réussite professionnelle ou commerciale spécifique.

ARTICLE 10. FORCE MAJEURE

L'**Organisme Une Porte Vers Soi** ne pourra être tenu responsable en cas de retard, suspension ou annulation de l'exécution de ses obligations contractuelles résultant d'un événement de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : grèves, catastrophes naturelles, pandémies, incendies, indisponibilités techniques des plateformes tierces, cyberattaques, ou tout autre événement échappant raisonnablement au contrôle de l'Organisme.

En cas de force majeure, les obligations de l'**Organisme** seront suspendues pendant toute la durée de l'événement, sans que cela ouvre droit à un remboursement ou à une indemnisation au bénéfice du **Client**.

ARTICLE 11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses activités, **Une Porte Vers Soi** collecte et traite les données personnelles des Clients, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE 2016/679) et à la loi française Informatique et Libertés n°78-17 modifiée.

Les données collectées sont nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'accès aux formations, au suivi pédagogique et à l'amélioration des services proposés. Ces données ne sont transmises qu'aux prestataires habilités intervenant dans le cadre des prestations.

Le **Client** dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition ou de limitation du traitement. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite à uneporteverso@outlook.fr.

Pour plus d'informations, consultez la politique de confidentialité disponible sur le site internet de l'**Organisme**.

ARTICLE 12. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes **CGV** sont régies par la loi française. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de **Une Porte Vers Soi**, sauf dispositions impératives contraires applicables au Client consommateur.